

Les classes de citoyenneté

1) L'idée préalable:

Les classes de citoyenneté sont au service civique volontaire ce que les classes étaient au service national, c'est à dire une période de préparation, de prise de conscience du niveau de l'engagement.

Les classes de citoyenneté répondent à l'obligation **de période de formation** prévue par les textes de loi.

2) Les conditions de mise en œuvre des classes de citoyenneté :

- a) Cette période de formation doit être commune et identique pour tous les volontaires pour constituer « le socle commun »
- b) Elle doit être de courte durée : une semaine, pour permettre à tous de participer.
- c) Elle doit être obligatoire, en préalable à la période de service civique.
- d) Effectuée loin du domicile elle doit favoriser la prise de recul et permettre de rompre avec les habitudes.
- e) La mixité socio-culturelle comme creuset de la diversité.

3) Le contenu pédagogique de la formation : un référentiel de sensibilisation

- a) L'apprentissage des valeurs de la République :
 - **Liberté** : découvrir l'épanouissement personnel
 - **Égalité** : lutter contre toutes les formes de discrimination
 - **Fraternité** : apprendre le vivre-ensemble
- b) La laïcité comme fondement de la société française :
 - **Respect** : accepter les règles communes
 - **Tolérance** : accepter les différences
- c) La France : un pays, des valeurs communes
 - Histoire(s) de France, comment naît une Nation...
 - **La Constitution : Art. 1.** - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.
La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.
 - Les thèmes de société :
 - Lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie** : la violence raciste et antisémite dans notre société.
 - Réflexion sur la paix et la nécessité de défense**, la solidarité internationale, les droits et devoirs du citoyen, les institutions et pratiques de la citoyenneté.
 - Éducation à la non violence** dans bien les domaines économique, environnemental, familial...
 - Éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales** : fonctionnement des institutions publiques, tant locales et nationales qu'internationales, diversité culturelle, droit des femmes, droit des enfants, droit des autochtones.

Respect de l'autre et de sa sexualité

Respect de l'autre et de son handicap physique ou mental

Respect de l'autre et de sa religion : dépassement des conflits inter-religieux

4) Des bénéfices partagés :

- a) Pour les associations qui accueilleront des volontaires formés et motivés.
- b) Pour les jeunes qui pourront faire valoir ces acquis dans leur cursus.

5) La notion centrale : servir.

- a) Le service civique volontaire a pour objectif l'accès à la citoyenneté, la revalorisation du civisme et la promotion de l'intérêt général pour toute une classe d'âge de jeunes français.
- b) Le service civique se place aussi dans la société civile dans le champ des questions de défense, de la coopération entre civils et militaires.

6) L'ÉPIDE comme maître d'œuvre pour porter ce projet. Arguments :

- a) La position de l'ÉPIDE sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville.
- b) L'expertise de l'ÉPIDE auprès des jeunes publics en « rupture de société »
- c) L'implantation nationale.
- d) La reconnaissance des pouvoirs publics, des entreprises, des associations.

7) Une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'ÉPIDE.

- a) Au plan national : étude, conception, promotion du projet, recherche de partenaires.
- b) Au plan local : phase expérimentale et un lieu Combrée.
- c) Budget étude: 20K€ sur 6 mois